

Contrôle technique : les deux-roues y passeront



Article rédigé par *Economie Matin*, le 03 novembre 2022

Source [Economie Matin] : Le contrôle technique des deux roues, prévu pour 2023, était abrogé par le gouvernement. Mais le conseil d'État a annulé lundi 31 octobre cette décision.

Le contrôle technique ne fait pas l'unanimité dans les instances de décision. Annulé par le Conseil d'État, l'abrogation de l'obligation de révision des deux roues ne sera plus effective. Saisie par plusieurs associations environnementales, le Conseil d'État a rendu sa décision. Le contrôle technique sera bien obligatoire à partir de 2023 et devra même être effectué dans des centres agréés.

Bien que rendue officielle lundi 31 octobre 2022, l'annonce du retour de l'obligation n'en reste pas moins floue pour les motocyclistes. Une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2023 semble se dessiner. Pour autant les [centres agréés](#) n'existent pas encore, et le calendrier d'application de la loi reste encore à déterminer. La mesure sera tout de même échelonnée dans le temps. Selon le ministre délégué aux Transports Clément Beaune, le but du décret est d'être « le moins pénalisant possible ».

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

03/11/2022 01:00